



INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL

1 rue Georges Guynemer
BP 215
86005 POITIERS CEDEX
Tel : 05 49 37 60 00
cesf@irts-pc.eu

MFR DES CHARENTES A RICHEMONT

Institut Supérieur de Formation par
Alternance
Richemont
16370 CHERVES RICHEMONT
Tel : 05 45 83 16 49
mfr.richemont@mfr.asso.fr



Conseiller en économie sociale familiale DECESF

L'IRTS Poitou-Charentes et l'Institut de Richemont s'associent pour la 13^{ème} année pour une préparation **en alternance** au Diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale (DECESF). Ainsi les cours sont dispensés de façon équitable sur les deux sites de **Poitiers** et de **Richemont**, ce qui permet la transversalité avec les autres filières du social et l'accès au centre de ressources documentaires. La formation dure un an et comprend un stage de 16 semaines.

Définition de la profession et du contexte de l'intervention :

Extrait de l'arrêté du 22 août 2018 Annexe I – Référentiel professionnel

Le Conseiller en économie sociale familiale est un professionnel qui relève du champ du travail social depuis 1973. Depuis il s'est construit une légitimité dans ce secteur professionnel en développant une spécificité d'intervention basée sur une connaissance des différents champs de vie quotidienne.

Le cœur de métier du conseiller en économie sociale familiale étant l'expertise dans les domaines de la vie quotidienne, il « s'appuie sur ses connaissances dans le champ des sciences appliquées et des sciences humaines et sociales pour transmettre des savoirs et des savoir-faire relatifs à la vie quotidienne. Il vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles et les groupes. Il élabore des préconisations et met en œuvre des actions de conseil, d'information, d'animation, de formation avec les personnes pour améliorer leur vie au quotidien, favoriser leur autonomie et leur socialisation. Il peut aussi être amené à être personne ressource auprès des différents acteurs institutionnels et à mettre en place des actions de prévention à destination de publics cibles ».

Ainsi, il intervient afin de permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les domaines de leur vie quotidienne, tels que : consommation, logement, habitat, emploi, formation, alimentation, santé, gestion budgétaire, loisirs et culture.

Il privilégie la participation active et permanente des personnes, des familles et des groupes, l'expression de leurs besoins, la valorisation et/ou l'appropriation de leurs compétences et potentialités et la maîtrise de leur environnement domestique.

Ses interventions reposent sur des actions individuelles et collectives, dans une dimension socio-économique et éducative, pour lesquelles il met en œuvre différentes méthodologies d'intervention (sociales d'intérêt collectif, d'accompagnement éducatif budgétaire, d'aide à la personne).

Conditions préalables à l'inscription aux épreuves d'admission :

Etre titulaire d'un des diplômes suivants : Brevet de Technicien Supérieur « Economie Sociale Familiale » (BTS ESF), Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DE ASS), Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DE ES), Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DE ETS), Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DE EJE). Bénéficier d'une validation de ses expériences professionnelles ou de ses acquis personnels, en application de l'article L 613-5 du code de l'éducation.

Dans ce partenariat IRTS Poitou-Charentes/Institut de Richemont, l'admission se déroulera en deux temps : **étude du dossier d'inscription**, puis entretien avec un jury de deux personnes (ne seront reçues en entretien oral que les personnes ayant obtenu un contrat d'alternance : **contrat d'apprentissage**, de **professionnalisation** ou **autre financement de la formation**).

Inscription : le dossier est à télécharger sur les sites internet des deux instituts à savoir :

L'Institut de Richemont <http://www.institut-richemont.fr/> ou celui de l'IRTS Poitou Charentes <http://www.irts-nouvelle-aquitaine.org/> et à renvoyer impérativement à l'Institut de Richemont.

Trois sessions d'admission pour étude de dossier :

1^{ère} session : dossier à retourner pour le **23/03/2020** impérativement

2^{ème} session : dossier à retourner pour le **12/06/2020** impérativement

3^{ème} session : dossier à retourner pour le 25/07/2020 impérativement à l'Institut de RICHEMONT

Selon le règlement intérieur des admissions en formation de l'IRTS Poitou-Charentes, un candidat ne pourra se présenter qu'à une seule session d'admission par année civile.